

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 900

4 mai 2011

SOMMAIRE

Anna S.A.	43182	Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	43200
Banchereau Finance S.à r.l.	43156	IMP East Real Estate Investments S.A. ...	43196
Celfra S.A.	43164	International Automotive Components Group S.à r.l.	43171
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.	43164	Karisthma Capital S.A.	43154
Ciné Invest S.A.	43190	LuxJuice S.à r.l.	43175
Compta Services S.à r.l.	43156	Motor Oil Holdings S.A.	43167
Compta Services S.à r.l.	43162	NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.	43183
Conforama Luxembourg	43162	Norah S.A.	43179
Da Capo Maritime A.G.	43195	Norah S.à r.l.	43179
Dexia Participation Luxembourg	43163	R.E.F.I. - Real Estate and Financial Investments S.A.	43175
Domaine de la Couronne de Chêne S.A.	43163	Rinella Properties	43163
DZ Construct S.A.	43175	Sapam S.A.	43161
Extenso	43186	Sapam S.A.	43163
Extenso	43188	Sky Capital Europe S.à r.l.	43188
Fabilor Investment Holding S.A.	43195	Stafford Capital Holdings S.A.	43198
FANUC Robotics Europe S.A.	43158	TA Venture SA	43196
Fiduciaire Bovy Luxembourg S.à r.l.	43195	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	43162
Field Point IV S.à r.l.	43190	Young Energy Prize S.A.	43156
FR&R Invest Lux Holding S.A.	43191	Z.I.K. Luxembourg S.à r.l.	43187
Gaillon GP S.à r.l.	43195		
Gaillon S.C.A.	43196		
Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	43200		

Karisthma Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.501.

L'an deux mille onze, le quatre février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "KARISTHMA CAPITAL S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 137.501, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1046 du 28 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Isabel DIAS, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;

2. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

3. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

4. Fixation du siège social à Via Ilarione Rancati, n°33, I-20127 Milan-Italie.

5. Modification de la dénomination sociale en "KARISTHMA CAPITAL S.r.l."

6. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

8. Nomination d'un gérant unique;

9. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

10. Effet juridique relative aux résolutions prises.

11. Mandat à donner à Monsieur Stefano BRENO aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien afin de confirmer le transfert de siège et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.

12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.12.2010, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31.12.2010 comme suit:

	EUR
Résultats reportés:	1.493,79
Perte de l'exercice:	(22.903,50)
Report à nouveau:	(21.409,71)

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 4 février 2011 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Via Ilarione Rancati, n° 33, I-20127 Milan - Italie. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "KARISTHMA CAPITAL S.r.l."

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place.
Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:
Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:

Monsieur Zani Simone Luca, né le 15 octobre 1971 à Palazzolo, Italie et résidant à via Per capriolo 5/A, I-25030 Adro - Italie, numéro fiscal italien ZNA SNL 71R15G264W, lequel mandat prendra fin à sa révocation.

Neuvième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Dixième résolution

Les résolutions prises aux points 2 à 9 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Onzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Stefano BRENO, né le 24 mars 1966 à Bergamo, et résidant à Via delle Razziche 5, Brescia, expert comptable, numéro fiscal italien BRN SFN 66C24 A794X, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce en Italie, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2011. LAC/2011/6526. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011023385/108.

(110027650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

—
EXTRAIT

En date du 14 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039584/15.

(110044600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Compta Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 92, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.263.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039460/10.

(110043745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Young Energy Prize S.A., a public liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.776 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed of Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg on 11 November 2005 and published in the 'Mémorial C' number 337 of 15 February 2006. The articles of association have been amended the last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 29 August 2007 and published in the 'Mémorial C' number 2488 of 2 November 2007.

The meeting is presided by Me Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Me Nicolas RONZEL, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The shareholders of the Company present or represented at the meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

II.- It appears from the attendance list that all the eight million thirty-one thousand (8,031,000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, representing the entire capital of the Company of eight million thirty-one thousand Euros (€ 8,031,000.-), are represented at the present meeting. All shareholders have waived convening requirements in the proxies.

III.- The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been advised in advance.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from its current registered office to the following address: 26-28 rives de Clausen, L2165 Luxembourg, with effect as of 29 December 2010.

2. Amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above transfer of register office.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from its current registered seat to the following address: 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, with effect as of 29 December 2010.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Young Energy Prize S.A., une société anonyme, avec siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.776 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 337 le 15 février 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2488 le 2 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Nicolas RONZEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Me Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été valablement constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

I.- Les actionnaires de la Société présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des huit millions trente-et-un mille (8.031.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'entier capital social de huit millions trente-et-un mille Euros (EUR 8.031.000,-) de la Société sont représentées à la présente assemblée générale. Tous les associés ont renoncé aux formalités de convocation dans les procurations.

III.- Que l'assemblée est par conséquent valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son siège actuel à l'adresse suivante: 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, prenant effet à partir du 29 décembre 2010.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège social mentionné ci-dessus.

L'assemblée générale, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de son siège actuel à l'adresse suivante: 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, prenant effet à partir du 29 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la première résolution de cette façon:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. PETER, N. RONZEL, M. PONS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/233. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019875/107.

(110023747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

FANUC Robotics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December,
Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

FANUC Corporation, a company incorporated under the laws of Japan, having its registered office at 3580, Shibokusa Aza-Komamba Oshino-mura, Minamitsuru-gun, Yamanashi Prefecture, 401-0597, Japan, registered with the Commercial Register of Yoshida of Kofu District under number 0917-01-000621 ("Fanuc Corporation"),

represented by Mr. Olaf C. GEHRELS, residing professionally in Echternach, by virtue of a power-of-attorney given on December 24, 2010.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of FANUC Robotics Europe S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at L-6468 Echternach, Zone Industrielle (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 95.565, incorporated by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated April 27, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 339 of July 26, 1993.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated March 22, 2010, published in the Mémorial number 939 of May 5, 2010.

The appearing party declares and requests the undersigned notary to state Fanuc Corporation's resolutions on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend the corporate purpose of the Company to read as follows:

“The purposes of the Corporation are as follows:

1. the sale and servicing in Europe of robots manufactured by FANUC Corporation; and
2. any and all commercial activities incidental or related to the activities described under items 1 above.”

2. Decision to amend and fully restate the articles of association of the Company.

The following resolutions are taken:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the corporate purpose of the Company to read as follows:

“The purposes of the Corporation are as follows:

1. the sale and servicing in Europe of robots manufactured by FANUC Corporation; and
2. any and all commercial activities incidental or related to the activities described under items 1 above.”

Second resolution

The sole shareholder decides to amend and fully restate the articles of association of the Company, to read as follows:

Art. 1. Name - Head office - Purposes - Duration - Capital.

Section 1.01 Name.

The company is formed as a limited liability company (société anonyme) (hereinafter the “Corporation”).

The name of the Corporation is FANUC Robotics Europe S.A.

Section 1.02 Head Office.

The head office of the Corporation is situated at Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Section 1.03 Purposes.

The purposes of the Corporation are as follows:

1. the sale and servicing in Europe of robots manufactured by FANUC Corporation; and
2. any and all commercial activities incidental or related to the activities described under items 1 above.

Section 1.04 Duration.

The Corporation is established for an unlimited period.

Section 1.05 Capital.

The corporate capital of the Corporation is fixed at sixty million four hundred fifty one thousand euro (EUR 60,451,000.-).

It is represented by sixty thousand four hundred fifty one (60,451) shares consisting of one class of common shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The shares shall be in registered form.

Art. 2. Annual meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Echternach on the 1st day of September in each year, if not a legal holiday, and if a legal holiday then on the next succeeding business day, in any event at 10 o'clock a.m..

Art. 3. Board of directors.

Section 3.01 Number, Election and Term of Office

The Corporation is managed by a board of directors (hereinafter the “Board of Directors”).

The Directors shall be appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders.

The Corporation will be bound by the signature of the chairman of the Board of Directors.

Section 3.02 Written Resolutions.

The resolutions of the meetings of the Board of Directors may be taken by means of written resolutions, if all the members of the Board of Directors consent thereto in writing.

Section 3.03 Internal Rules of Procedure

The Board of Directors may adopt rules of procedure for the Board of Directors, among others, setting forth further procedural rules for meetings, decision making and the management of the daily affairs of the Corporation.

Art. 4. Financial year. The financial year of the Corporation shall commence on April 1 and shall end on March 31 next year.

Art. 5. General provisions. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le trente décembre,

Devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

FANUC Corporation, une société constituée selon le droit japonais, ayant son siège social à 3580, Shibokusa Azakomaba Oshino-mura, Minamitsuru-gun, Yamanashi Prefecture, 401-0597, Japon, immatriculée auprès du Registre Commercial du District de Yoshida Kofu sous le numéro 0917-01000621 ("Fanuc Corporation")

représentée par M. Olaf C. GEHRELS, résidant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de FANUC Robotics Europe S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.565, constituée suivant acte reçu par Me Henri Beck, notaire résidant à Echternach, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 339 du 26 juillet 1993.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du Me Henri Beck, notaire résidant à Echternach, en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial numéro 939 du 5 mai 2010.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions de Fanuc Corporation sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Les objets de la Société sont comme suit:

1. la vente et le service après-vente en Europe des robots fabriqués par FANUC Corporation; et
 2. toutes autres activités commerciales accessoires ou en relation avec les activités décrites sous le point 1 ci-dessus."
2. Décision de modifier et refondre complètement les statuts de la Société.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"Les objets de la Société sont comme suit:

1. la vente et le service après-vente en Europe des robots fabriqués par FANUC Corporation; et
2. toutes autres activités commerciales accessoires ou en relation avec les activités décrites sous le point 1 ci-dessus."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom - Siège social - Objet - Durée - Capital.

Section 1.01 Nom.

La société est constituée sous la forme d'une société anonyme (ci-après la "Société"). Le nom de la Société est FANUC Robotics Europe S.A..

Section 1.02 Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Section 1.03 Objet.

Les objets de la Société sont comme suit:

1. la vente et le service après-vente en Europe des robots fabriqués par FANUC Corporation; et
2. toutes autres activités commerciales accessoires ou en relation avec les activités décrites sous le point 1 ci-dessus.

Section 1.04 Durée.

La Société est établie pour une durée illimitée.

Section 1.05 Capital.

Le capital social de la Société est fixé à soixante millions quatre cent cinquante-et-un mille euros (EUR 60.451.000.-).

Il est représenté par soixante mille quatre cent cinquante-et-une (60.451) actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions seront nominatives.

Art. 2. Assemblée annuelle des actionnaires. L'assemblée annuelle des actionnaires sera tenue à Echternach le premier jour du mois de septembre de chaque année, si celui-ci n'est pas un jour férié légal et dans le cas où il s'agirait d'un jour férié légal, le jour ouvrable suivant, et en tout cas à dix heures du matin.

Art. 3. Conseil d'administration.

Section 3.01 Nombre, Election et Cessation de Fonction.

La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après le "Conseil d'Administration).

Les administrateurs seront nommés par l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment.

L'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires fixera le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération.

La Société sera engagée par la signature du président du Conseil d'Administration.

Section 3.02 Résolutions Ecrites

Les résolutions des réunions du Conseil d'Administration peuvent être prises par le biais de résolutions écrites, si tous les membres du Conseil d'Administration y consentent par écrit.

Section 3.03 Règles de Procédure Interne

Le Conseil d'Administration peut adopter des règles de procédure pour le Conseil d'Administration, établissant, entre autres, les règles de procédure pour les réunions, la prise de décision et la gestion des affaires courantes de la Société.

Art. 4. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 5. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les parties se réfèrent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et ses modifications.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gehrels, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021731/169.

(110025826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Sapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mars 2011.
 CMS Management Services S.A.
 Administrateur
 Fabrice Geimer
 Représentant Permanent

Référence de publication: 2011039509/14.

(110043729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Compta Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 92, Duerfstrooss.
 R.C.S. Luxembourg B 112.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039461/10.

(110043747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Conforama Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.
 R.C.S. Luxembourg B 48.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour la Société
 Me Noémie DEBOUT

Référence de publication: 2011039462/12.

(110043765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
 R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Die Adresse des Verwaltungsratsmitgliedes NATI, Alain hat sich geändert von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Die Adresse des Verwaltungsratsmitgliedes ROCKEL, Stefan hat sich geändert von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Die Adresse der folgenden Verwaltungsräte hat sich geändert von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in Am Hauptbahnhof 18, D - 60329 Frankfurt am Main:

WEDEWER, Thomas B., Verwaltungsratsmitglied
 NEUBAUER, Markus, Verwaltungsratsmitglied
 VORBECK, Bernd, Verwaltungsratsmitglied und Präsident.

Die Adresse der beiden Geschäftsführer hat sich wie folgt geändert:

NATI, Alain, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, von 18-20, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach;

ROCKEL, Stefan, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, von Erlenstraße 2, D - 60325 Frankfurt am Main in 18-20, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15.03.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.
 Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011041226/25.

(110045234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Sapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mars 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Fabrice Geimer

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011039510/14.

(110043733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Rinella Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.398.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039463/10.

(110043773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.732.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Pour DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Charlotte Lies / Simone Wallers

Senior Director / Manager

Référence de publication: 2011039464/16.

(110043684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011039465/13.

(110043658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.198.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011039611/15.

(110044676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-second of December,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.918, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 463. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 25 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand four hundred British Pounds (GBP 12,400) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand four hundred British Pounds (GBP 12,400) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and payment

The newly issued share of the Company is subscribed by CME Group Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office in Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Internal Revenue Service under tax identification number 36-4459170,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 December 2010, which will remain attached hereto,

for a total amount of one million one hundred seventeen thousand five hundred British Pounds (GBP 1,117,500) which is allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining one million one hundred seventeen thousand four hundred British Pounds (GBP 1,117,400) are allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share is fully paid up in cash, so that the amount of one million one hundred seventeen thousand five hundred British Pounds (GBP 1,117,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the présent stated extraordinary general meeting, are estimated at two thousand five euro (EUR 2,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 3 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents Livres Sterlings (GBP 12.400) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

2) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents Livres Sterlings (GBP 12.400) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

Souscription et libération

La nouvelle part sociale de la Société nouvellement émise est souscrite par CME Group Inc., une société existante sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Delaware c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Internal Revenue Service sous le numéro fiscal 36-4459170,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 décembre 2010, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total d'un million cent dix-sept mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 1.117.500) qui est affecté comme suit:

- cent Livres Sterlings (GBP 100) sont affectés au capital social de la Société; et
- les un million cent dix-sept mille quatre cents Livres Sterlings (GBP 1.117.400) restants sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant d'un million cent dix-sept mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 1.117.500) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58279. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011019945/158.

(110023200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOTOR OIL HOLDINGS S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 36216 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, dated February 22, 1991 and published in the Mémorial C number 310 of August 10, 1991. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by two deeds of Me Francis KESSELER, dated November 22 and November 23, 2010 and not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by M^e Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary M^e Janine LABUSCH, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of recent interim financial statements of the Company.

2. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus and consequent change of the nationality of the Company conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus (the "Cypriot Registrar of Companies") and with effect from the date of such issue.

3. Determination of the registered office in Cyprus and proposal of a new name for the continuation of the Company in Cyprus.

4. Determination of the corporate form of the Company under the laws of Cyprus and subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company according to Cyprus law (the "new Memorandum and Articles of Association").

5. Acceptation of the resignation of Mr. Ioannis V. Vardinoyannis, Mr. Vardis J. Vardinoyannis and Mr. Petros Tzanetakis as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and release of the current directors in respect of the performance of their duties until the day of the present deed.

6. Acceptation of the resignation of MOORE STEPHENS S.à r.l. as statutory auditor of the Company duly appointed under Luxembourg law conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and release of the current statutory auditor in respect of the performance of its duties until the day of the present deed.

7. Appointment of Mr. Ioannis V. Vardinoyannis, Mr. Vardis J. Vardinoyannis and Mr. Petros Tzanetakis as new directors and Mr. Polydoros Michael as secretary of the Company once governed by Cyprus law.

8. Appointment of Deloitte Ltd (Nicosia, Cyprus) as new statutory auditor of the Company once governed by Cyprus law.

9. Confirmation by the shareholders of the Company that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus law requirements, that the Company will, conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such issue, cease to be a Luxembourg company and will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the creation of a new legal entity.

10. Delegation of powers to and appointment of Mr. Ioannis V. Vardinoyannis, Mr. Vardis J. Vardinoyannis and Mr. Petros Tzanetakis, each acting individually, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Register of Trade and Companies and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

II) The shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the proxyholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a par value of twenty-four Euro eighty cents (24.80 EUR) each, representing the entire capital of the Company of three million seven hundred and twenty thousand Euros (EUR 3,720,000.-) are represented at the present meeting.

IV) As the shares represented represent 100% of the share capital, the meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda. All shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting prior to the meeting and declared to waive all convening requirements.

After deliberation, the meeting takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves:

1. to approve the interim financial statements of the Company as of November 30, 2010;
2. to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus and consequently, to acknowledge the change of the nationality of the Company from a Luxembourg resident entity to a Cyprus resident entity conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such issue, from which date the Company shall be deemed to have its domicile in Cyprus in compliance with articles 2, third paragraph, 67-1 (1) and 159 second paragraph of the Luxembourg law on commercial companies and to register the Company with the Cypriot Registrar of Companies in compliance with the Cyprus Companies Law Cap113 (the "Cyprus Law");
3. to locate the registered office of the Company in Cyprus at Nice Day House, 4th Floor, 10 Giannou Kranidioti, 1065 Nicosia, Cyprus, to maintain all the Company's books and records of account at this place in accordance with Cyprus Law and to register the Company in Cyprus with the name already approved by the Cypriot Registrar of Companies MOTOR OIL HOLDINGS Ltd as the new name for the continuation of the Company in Cyprus;
4. to change the corporate form of the Company from a public limited liability company into a private limited liability company subject to Cyprus Law and subsequently to adopt new memorandum and articles of association of the Company so as to bring them in line with Cyprus Law, an English version of these new Memorandum and Articles of Association will be annexed to the present deed;
5. (i) to accept the resignation of Mr. Ioannis V. Vardinoyannis, Mr. Vardis J. Vardinoyannis and Mr. Petros Tzanetakis as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and (ii) to release the current directors in respect of the performance of their duties until the day of the present deed;
6. (i) to accept the resignation of MOORE STEPHENS S.à r.l. as current statutory auditor of the Company duly appointed under Luxembourg law conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and (ii) to release the current statutory auditor in respect of the performance of its duties until the day of the present deed;
7. to appoint Mr. Ioannis V. Vardinoyannis, Mr. Vardis J. Vardinoyannis and Mr. Petros Tzanetakis as new directors and Mr. Polydoros Michael as secretary of the Company once governed by Cyprus law. Their term of office will take effect from the date of the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and shall be subject to Cyprus Law;
8. to appoint Deloitte Ltd (Nicosia, Cyprus) as new statutory auditor of the Company once governed by Cyprus law. Its term of office will take effect from the date of the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and shall be subject to Cyprus Law.

This resolution is adopted with the unanimous favourable vote of the 150,000 shares, except that 22,500 shares have abstained from voting on item 1 of the agenda, part (ii) of item 5 of the agenda and part (ii) of item 6 of the agenda.

Second resolution

The general meeting confirms that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus Law requirements, that the Company will, conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such issue, cease to be a Luxembourg company and, subject to the applicable provisions of Cyprus law, will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entail the creation of a new legal entity.

This resolution is adopted with the unanimous favourable vote of the 150,000 shares.

Third resolution

The general meeting further resolves to appoint Mr. Ioannis V. Vardinoyannis, Mr. Vardis J. Vardinoyannis and Mr. Petros Tzanetakis, each acting individually, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company at the Luxembourg Register of Trade and Companies and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

This resolution is adopted with the unanimous favourable vote of the 150,000 shares.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg., on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version:

En l'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de MOTOR OIL HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36216 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le février 1991 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 10 août 1991. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant deux actes reçus par Me Francis KESSELER les 22 et 23 novembre 2010, non encore publiés au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire M^e Janine LABUSCH, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Renata JOKUBAUSKAITE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est:

1. Approbation de comptes intérimaires récents de la Société.
2. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers Chypre et, par conséquent, changement de nationalité de la Société sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat temporaire d'enregistrement par le Département du Registre des Sociétés et du Receveur Officiel de Chypre (le «Registre des Sociétés de Chypre») et avec effet à partir de la date de cette émission.
3. Détermination du siège social à Chypre et proposition d'un nouveau nom pour la continuation de la Société à Chypre.
4. Détermination de la forme sociale de la Société en vertu des lois chypriotes et modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi chypriote (les «nouveaux Statuts»).
5. Acceptation de la démission de M. Ioannis V. Vardinoyannis, M. Vardis J. Vardinoyannis et M. Petros Tzanetakis en tant qu'administrateurs actuels de la Société dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise sous la condition suspensive de l'émission du certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et décharge aux administrateurs actuels en relation avec l'exécution de leurs fonctions durant l'exercice social se terminant à la date du présent acte.

6. Acceptation de la démission de MOORE STEPHENS S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société dûment nommé en vertu de la loi luxembourgeoise sous la condition suspensive de l'émission du certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et décharge au commissaire aux comptes actuel en relation avec l'exécution de ses fonctions durant l'exercice social se terminant à la date du présent acte.

7. Nomination de M. Ioannis V. Vardinoyannis, M. Vardis J. Vardinoyannis et M. Petros Tzanetakis en tant que nouveaux administrateurs et M. Polydoros Michael en tant que secrétaire de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit chypriote.

8. Nomination de Deloitte Ltd (Nicosie, Chypre) en tant que nouveau commissaire aux comptes dès lors qu'elle sera soumise au droit chypriote.

9. Confirmation de la part des actionnaires de la Société que les nouveaux Statuts sont conformes aux prescriptions de la loi chypriote, que la Société cessera, sous la condition suspensive de l'émission du certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et avec effet à partir de la date de cette émission, d'être une société de droit luxembourgeois et sera exclusivement soumise aux lois chypriotes applicables et que le transfert du siège social de la Société, le changement de la nationalité, ainsi que le changement de la forme sociale de la Société n'a pas pour effet la création d'une nouvelle entité juridique.

10. Délégation des pouvoirs et nomination de M. Ioannis V. Vardinoyannis, M. Vardis J. Vardinoyannis et M. Petros Tzanetakis, chacun individuellement, avec les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) de prendre toute action, en ce compris sans limitation, l'exécution et la délivrance de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes formalités de publicité et de dépôt requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et du changement de nationalité de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Chypre, nécessaires ou utiles au transfert valable du siège social de la Société à Chypre.

II) Les actionnaires de la Société, présents ou représentés, et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux, sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varientur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront pareillement annexées aux présentes.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingts Cents (24,80 EUR) chacune, représentant l'entière du capital de la Société de trois millions sept cent vingt mille Euros (3.720.000 EUR), sont représentées à la présente assemblée générale.

IV) Les actions représentées représentant 100% du capital social, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à l'assemblée et ont déclaré renoncer à toutes formalités de convocation.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

1. d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2010;
2. de transférer le siège social de la Société du Luxembourg vers Chypre et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société d'une entité résidente à Luxembourg en une entité résidente à Chypre sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et avec effet à partir de la date de cette émission, à partir de quelle date la Société est réputée être domiciliée à Chypre conformément aux dispositions des articles 2, troisième paragraphe, 67-1 (1) et 159 deuxième paragraphe de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre conformément au titre 113 de la loi chypriote sur les sociétés commerciales (la «Loi Chypriote»);
3. d'établir le siège social de la Société à Chypre, à Nice Day House, 4^{ème} Etage, 10 Giannou Kranidioti, 1065 Nicosie, Chypre, de maintenir tous les livres et dossiers comptables de la Société à cette adresse conformément à la Loi Chypriote et d'inscrire la Société à Chypre sous le nom déjà approuvé par le Registre des Sociétés de Chypre de MOTOR OIL HOLDINGS Ltd comme nouveau nom pour la continuation de la Société à Chypre;
4. de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise à la Loi Chypriote et d'adopter de nouveaux statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la Loi Chypriote; une version anglaise de ces nouveaux Statuts sera annexée au présent acte;
5. (i) d'accepter la démission de M. Ioannis V. Vardinoyannis, M. Vardis J. Vardinoyannis et M. Petros Tzanetakis de leur fonction d'administrateurs actuels de la Société sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et (ii) de donner décharge aux administrateurs actuels en relation avec l'exécution de leurs fonctions pour la période se terminant à la date du présent acte;
6. (i) d'accepter la démission de MOORE STEPHENS S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes actuel de la Société dûment nommé en vertu de la loi luxembourgeoise sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat temporaire

d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et (ii) de donner décharge au commissaire aux comptes actuel en relation avec l'exécution de ses fonctions pour la période se terminant à la date du présent acte;

7. de nommer M. Ioannis V. Vardinoyannis, M. Vardis J. Vardinoyannis et M. Petros Tzanetakakis en tant que nouveaux administrateurs et M. Polydoros Michael en tant que secrétaire de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit chypriote. Leur mandat entrera en vigueur à la date d'émission d'un certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et sera soumis à la Loi Chypriote;

8. de nommer Deloitte Ltd (Nicosie, Chypre) en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit chypriote. Son mandat entrera en vigueur à la date d'émission d'un certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre et sera soumis à la Loi Chypriote.

Cette résolution est adoptée avec le vote favorable unanime de 150.000 actions, excepté l'abstention de 22.500 voix sur le point 1 de l'ordre du jour, la partie (ii) du point 5 de l'ordre du jour et la partie (ii) du point 6 de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a confirmé que les nouveaux Statuts sont conformes aux prescriptions de la Loi Chypriote, que la Société cessera, sous la condition suspensive de l'émission d'un certificat temporaire d'enregistrement par le Registre des Sociétés de Chypre, d'être une société de droit luxembourgeois et sous réserve des dispositions de droit chypriote applicables sera exclusivement soumise aux lois chypriotes applicables et que ni le transfert du siège social de la Société ni le changement de la nationalité ni le changement de forme sociale de la Société n'a pas pour effet la création d'une nouvelle entité juridique.

Cette résolution est adoptée avec le vote favorable unanime de 150.000 voix.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de nommer M. Ioannis V. Vardinoyannis, M. Vardis J. Vardinoyannis et M. Petros Tzanetakakis, chacun individuellement, ayant les pouvoirs les plus étendus (y compris le pouvoir de substitution) de prendre toute action, en ce compris sans limitation, l'exécution et la délivrance de tout acte, formulaire, certificat, contrat ou autre document et l'observation de toutes formalités de publicité et de dépôt requises pour l'enregistrement du transfert du siège social et le changement de la nationalité de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et l'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Chypre, nécessaires ou utiles au transfert valable du siège social de la Société à Chypre.

Cette résolution est adoptée avec le vote favorable unanime de 150.000 voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Labusch, Jokubauskaite, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011022489/256.

(110026663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

International Automotive Components North America, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of the Delaware (United States of America) with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December , 2010.

The aforementioned proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The appearing party is the sole participant of “International Automotive Components Group S. à r.l.” a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 73, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.661, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing Mersch, on January 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 836 of April 26, 2006. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX on September 21, 2010, published in the Mémorial C number 2602 of November 29, 2010 (the “Company”).

II) That the share capital of the Company is set at eleven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 11,661,925.-), divided into four hundred sixty-six thousand four hundred and seventy-seven (466,477) parts having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred and three thousand Euro (EUR 3,403,000.-) so as to bring it from its current amount of eleven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 11,661,925.-) to fifteen million sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 15,064,925.-) by the issuance of one hundred and thirty-six thousand one hundred and twenty (136,120) new parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each together with an issue premium of three million eight hundred and seventy-one thousand twenty-one Euro and thirty-nine Cent (EUR 3,871,021.39).

Subscription and Payment

The one hundred and thirty-six thousand one hundred and twenty (136,120) new parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each together with an issue premium of three million eight hundred and seventy-one thousand twenty-one Euro and thirty-nine Cent (EUR 3,871,021.39) have been subscribed and fully paid in by International Automotive Components North America, LLC through a contribution in kind (the “Contribution”) to the Company of:

1. twenty-four (24) Common Stock of Mitsubishi Kaseihin Co. Ltd an entity duly incorporated and existing under the laws of Japan, with registered office at Aza Takaabyoushi 1818, Oaza Nishinoshima, Komaki City, Aichi Prefecture, Japan with registered corporate number of 1800-01-076958;

2. twenty-nine thousand five hundred and twenty-five point sixty-five (29,525.65) shares of Class A Common Stock and seven hundred and twenty point thirty-one (720.31) shares of Class B Common Stock of International Automotive Components Group North America, Inc, a corporation duly incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801 (“IACNA Inc”); and

3. five hundred and seventy-six point eighty-one (576.81) options to acquire shares of Class B Common Stock of IACNA Inc.

Proof of the existence and value of the Contribution for an aggregate amount of seven million two hundred and seventy-four thousand twenty-one Euro and thirty-nine Cent (EUR 7,274,021.39) has been given by delivery of:

(i) interim balance sheet of International Automotive Components North America, LLC dated November 27, 2010;

(ii) interim balance sheet of Mitsubishi Kaseihin Co. Ltd dated March 31, 2010;

(iii) a contribution certificate dated December 31, 2010 of International Automotive Components North America, LLC; and

(iv) a valuation certificate dated December 31, 2010 of the Company.

The documents referred to in sections (i) to (iv) above, shall be referred to hereinafter as the “Contribution Documents”.

The Contribution Documents shall be signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute with which it will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company’s articles of association, which shall read as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the company is fixed at fifteen million sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 15,064,925.-) divided into six hundred and two thousand five hundred and ninety-seven (602,597) parts having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Third resolution

The sole participant decides to amend article 8 of the Company's articles of association by inserting the following paragraph at the end of the article:

"The company may purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any purchase of parts made by the company may only be made out of the company's profits and reserves other than the legal reserve;
- any repurchase of parts will respect the principle of equal treatment between the participants, except in case all other participants have renounced to their right of equal treatment;
- any repurchase of parts will be decided by the general meeting of participants which will fix the terms and conditions of such repurchase;
- the repurchased parts will either be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements either kept in the company's portfolio. In case the repurchased parts remain in existence within the company's portfolio, they shall not carry on any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the company or in any distribution paid upon the liquidation of the company."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euro (€ 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

International Automotive Components North America, LLC une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le décembre 2010.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Le comparant est l'associé unique de «International Automotive Components Group S. à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.661, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors résidant à Mersch, le 20 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial C») numéro 836 du 26 avril 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri HELLINCKX le 21 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2602 du 29 novembre 2010 (la «Société»).

II) Que le capital social de la Société est fixé à onze millions six cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq Euros (11.661.925.- EUR) représenté par quatre cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-sept (466.477) parts sociales de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune.

III) Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société du montant de trois millions quatre cent trois mille Euros (3.403.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de onze millions six cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq Euros (11.661.925.- EUR) à quinze millions soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (15.064.925.- EUR) par la création et l'émission de cent trente six mille cent vingt (136.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois millions huit cent soixante et onze mille vingt et un Euros et trente-neuf Cents (3.871.021,39 EUR).

Souscription et Libération

Les cent trente six mille cent vingt (136.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois millions huit cent soixante et onze mille vingt et un Euros et trente-neuf Cents (3.871.021,39 EUR) ont été souscrites et entièrement libérées par International Automotive Components North America, LLC par l'apport en nature (l'«Apport») à la Société de:

1. vingt-quatre (24) Common Stock de Mitsuboshi Kaseihin Co. Ltd une entité dûment constituée et existante sous les lois du Japon, ayant son siège social à Aza Takaabyoushi 1818, Oaza Nishinoshima, Komaki City, Aichi Prefecture, Japon et immatriculée sous le numéro de société 1800-01-076958;

2. vingt-neuf mille cinq cent vingt-cinq virgule soixante-cinq (29.525,65) actions de Class A Common Stock et sept cent vingt virgule trente et un (720,31) actions de Class B Common Stock d'International Automotive Components Group North America, Inc, une société dûment constituée et existante sous les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801 («IACNA Inc»); et

3. cinq cent soixante-seize virgule quatre-vingt-un (576.81) options d'acquérir des actions de Class B Common Stock de IACNA Inc.

La preuve de la valeur de l'Apport pour un montant total de sept millions deux cent soixante-quatorze mille vingt et un Euros et trente-neuf Cents (7,274.021,39 EUR) a été apportée par la délivrance de:

(i) bilan intérimaire d'International Automotive Components North America, LLC daté du 27 novembre 2010;

(ii) bilan intérimaire de Mitsuboshi Kaseihin Co. Ltd daté du 31 mars 2010;

(ii) un certificat d'apport daté du 31 décembre 2010 d'International Automotive Components North America, LLC;

et

(iii) un certificat d'évaluation daté du 31 décembre 2010 de la Société.

Les documents référés aux sections (i) à (iv) ci-dessus, seront ci-après référés comme les «Documents d'Apport».

Les Documents d'Apport seront signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la société est fixé à quinze millions soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (15.064.925.- EUR) représenté par six cent deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (602.597) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société par l'insertion du paragraphe suivant à la fin de l'article:

«La société peut racheter ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts effectué par la société peut seulement être réalisé à l'aide des bénéfices ou des réserves autres que la réserve légale de la société;

- tout rachat de parts devra respecter le principe du traitement égalitaire entre associés, à moins que tous les autres associés n'aient renoncé à leur droit au traitement égalitaire;

- tout rachat de parts sera décidé par l'assemblée générale des associés qui déterminera les termes et conditions de tel rachat;

- les parts rachetées seront soit immédiatement annulées et le capital réduit à due concurrence conformément aux dispositions légales soit conservées dans le portefeuille de la société. Dans l'hypothèse où les parts continueraient à exister dans le portefeuille de la société, ces parts ne conféreront ni droit de vote ni aucun autre droit de participer aux dividendes distribués par la société ni à toute autre distribution payée lors de la liquidation de la société.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille euros (€ 4.000,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/251. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021791/184.

(110025872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

DZ Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 85.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011039466/13.

(110043661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

R.E.F.I. - Real Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.671.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 mars 2011 que les administrateurs sortants:

- Mme Monica CANOVA, secrétaire, demeurant à Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro, Suisse, également Présidente
- M. Fabrizio CODONI, comptable, demeurant à Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro, Suisse,
- Mme Laura POLICARPI, secrétaire, demeurant à Via dei Somazzi 3, CH-6932 Breganzona, Suisse, ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant:
- M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011039844/19.

(110044785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Luxjuice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 7, An de Steekaulen.

R.C.S. Luxembourg B 158.845.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of February.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Sean Christopher McFlynn, Accountant, born on 13th November 1975 in Hastings, New Zealand, residing at 7 An de Steekaulen in L - 5243 Sandweiler, Grand-Duchy of Luxembourg.

The above named person has declared his intention to constitute by the present deed a „société à responsabilité limitée" and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a „société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is „LuxJuice S.à r.l.”

Art. 3. The registered office of the corporation is established in the municipality of Sandweiler.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the corporation is to organise the contract manufacture of quality fruit juices and market these to retailers in Luxembourg and the Greater Region.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75 (seventy-five) % of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2011.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing, Sean Christopher McFlynn, declares to subscribe the whole capital as follows:

Sean Christopher McFlynn,	500 shares
TOTAL	500 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%). The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) at its disposal, proof of which is furnished.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the sole partner exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Sean Christopher McFlynn, prenamed Accountant, born on 13th November 1975 in Hastings, New Zealand, residing at 7 An de Steekaulen in L - 5243 Sandweiler, Grand-Duchy of Luxembourg, has been elected as sole manager of the company for an undetermined period.

The company is validly bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The registered office of the company is fixed at 7 An de Steekaulen, L - 5243, Sandweiler, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing person to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mil onze, le deuxième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Sean Christopher McFlynn, Accountant, né le 13 novembre 1975 à Hastings, Nouvelle-Zélande, demeurant au 7 An de Steekaulen à L - 5243 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de „LuxJuice S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'organisation de contrat de fabrication de jus de fruits de qualité et les commercialiser à des détaillants à Luxembourg et son agglomération.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant Sean Christopher McFlynn a souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Sean Christopher McFlynn, précité	500 parts
TOTAL	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Sean Christopher McFlynn, Accountant, né le 13 novembre 1975 à Hastings, Nouvelle Zélande, demeurant au 7 An de Steekaulen à L - 5243 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social est établi au 7 An de Steekaulen, L -5243 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une / d'autorisation(s) de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sean Christopher McFlynn, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 février 2011. LAC / 2011 / 6347. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023104/192.

(110027720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Norah S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Norah S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.462.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORAH S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 121462, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2399 du 23 décembre 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination.

Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme.

Démission des administrateurs et commissaire aux comptes, décharge, nomination de gérant(s).

2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes de la Société pour la période arrêtée au 17 décembre 2010 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, Via Santa Maria Fulcorina 13, I-20123 Milan, de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal

4. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (SRL), le changement de la dénomination sociale en "IMMOBILIARE FULCORINA SARL" et approbation des nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

5. Détermination du nombre de gérants et nomination du gérant unique, M. LUIGI BOSONI , né à Gavirate -VA- (Italie) le 14.12.1960 et demeurant à Varese, Via Carlo Rainoldi 27, I-21110 (Italie).

6. Nomination de TAX CONSULT S.A., afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société;

7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en NORAH S. à r.l., le capital et l'objet social restant inchangés.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 17 décembre 2010.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Norah S. à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes».

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 3.100 (trois mille cent) parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

SIREFID SPA, 1.550 parts

INTESA SAN PAOLO TRUST COMPANY SPA, 1.550 parts

Toutes les parts sont entièrement libérées.

L'assemblée acte et accepte la démission des administrateurs et commissaire en fonction et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat. L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant (s) pour une durée illimitée: Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan et compte de profits et pertes de la Société pour la période arrêtée au 17 décembre 2010 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie, Via Santa Maria Fulcorina 13, I-20123 Milan, ainsi que tous les actifs et passifs de la Société et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée «IMMOBILIARE FULCORINA SRL».

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte. L'assemblée acte et accepte la démission du gérant et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un et nommer en qualité de gérant unique M. LUIGI BOSONI, né à Gavirate -VA- (Italie) le 14.12.1960 et demeurant à Varese, Via Carlo Rainoldi 27, I-21110 (Italie).

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer TAX CONSULT S.A. afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société;

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents (EUR 2.500).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabienne Perusini, Tiffany Halsdorf, Emmanuel Briganti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58671. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021876/170.

(110025567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung vom 24.02.2010 geht folgendes hervor:

- Der Kommissar Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. hat seine Bezeichnung geändert. Die neue Bezeichnung ist G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18.03.2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2011039559/16.

(110044817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.921.200,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 17,361,200 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 94436 (the Company). The Company was incorporated on 6 June 2003 pursuant to a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 818 of 6 August 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 4 March 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 815 of 20 April 2010.

THERE APPEARS:

WPPIH 2001, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered address at 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 3096915, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the 694,448 (six hundred and ninety-four thousand four hundred and forty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 17,361,200 (seventeen million three hundred and sixty-one thousand two hundred Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,560,000 (two million five hundred and sixty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 19,921,200 (nineteen million nine hundred and twenty one thousand two hundred Euro), by way of the issuance of 102,400 (hundred two thousand four hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the New Shares), together with share premium;
3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above;
4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above;
5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the New Shares, and to see to any formalities in connection therewith; and
6. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 2,560,000 (two million five hundred and sixty thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 17,361,200 (seventeen million three hundred and sixty-one thousand two hundred Euro) to an amount of EUR 19,921,200 (nineteen million nine hundred and twenty one thousand two hundred Euro), by way of the issuance of the New Shares.

Third resolution

The Meeting records the following subscription to and payment for the New Shares:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the 102,400 New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 22,650,000 (twenty-two million six hundred and fifty-thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Shares) of WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,650,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 148398.

The Shares are contributed at their fair market value, i.e. an aggregate value of EUR 25,600,000 (twenty five million six hundred thousand Euro), which shall be allocated as follows:

(i) EUR 2,560,000 (two million five hundred and sixty thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) EUR 23,040,000 (twenty three million forty thousand Euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

WPIIH 2001, Inc.: 796,848 shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 19,921,200 (nineteen million nine hundred and twenty one thousand two hundred Euro), represented by 796,848 (seven hundred and ninety-six thousand eight hundred and forty eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six janvier, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17.361.200 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94436 (la Société), constituée le 6 juin 2003 selon un acte de Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 818 du 6 août 2003 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la

dernière fois le 4 mars 2010 selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 815 du 20 avril 2010.

A COMPARU:

WPPIH 2001, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3096915 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 694.448 (six-cent quatre-vingt quatorze mille quatre-cent quarante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société s'élevant à 17.361.200 EUR (dix-sept millions trois-cent soixante et un mille deux cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.560.000 (deux millions cinq cent soixante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 19.921.200 EUR (dix-neuf millions neuf cent vingt-et-un mille deux cents euros), par voie d'émission de 102.400 (cent deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et paiement par apport en nature de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 2.560.000 (deux millions cinq cent soixante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 17.361.200 EUR (dix-sept millions trois cent soixante-et-un mille deux cents euros) à 19.921.200 EUR (dix-neuf millions neuf cent vingt-et-un mille deux cents euros), par la voie d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription et le paiement pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare par les présentes de (i) souscrire aux 102.400 Nouvelles Parts Sociales et de (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 22.650.000 (vingt-deux millions six cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les Parts Sociales) de WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 22.650.000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148398.

Les Parts Sociales sont apportées à leur valeur de marché, i.e. un montant total de 25.600.000 EUR (vingt-cinq millions six cent mille euros), qui seront attribuées comme suit:

(i) 2.560.000 EUR (deux millions cinq cent soixante mille euros) seront attribués au compte de capital social de la Société; et

(ii) 23.040.000 EUR (vingt-trois millions quarante mille euros) seront attribués au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société sont certifiées par un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée et validée par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

WPPIH 2001, Inc.: 796.848 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 19.921.200 EUR (dix-neuf millions neuf cent vingt-et-un mille deux cents euros), représenté par 796.848 (sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été passé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Elvinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2011 Relation: EAC/2011/682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021873/203.

(110026565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Extenso, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 127.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.03.2011.

Pour le conseil d'administration

Stephan PROBST

Administrateur

Référence de publication: 2011039467/13.

(110043868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Z.I.K. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.391.

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. La société K.I.Z. Luxembourg S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 37383 et

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, et demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

tous deux représentés par Monsieur Raphaël ROZANSKI, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "Z.I.K. Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 37391, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 4 du 6 janvier 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 21 novembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C numéro 816 du 29 mai 2002,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent douze Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 4.212,95) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq Cents (EUR 495.787,05) à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

Paiement

Est intervenue l'associé majoritaire, la société K.I.Z. Luxembourg S.A., pré-nommée, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare apporter en nature une créance certaine, liquide et exigible due par la société à concurrence d'un montant de quatre mille deux cent douze Euros et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 4.212,95).

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions six cent soixante et un mille vingt-cinq Euros (EUR 3.661.025,-) pour le porter de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à quatre millions cent soixante et un mille vingt-cinq Euros (EUR 4.161.025,-) par l'émission de cent quarante-six mille quatre cent quarante et une (146.441) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenue l'associé majoritaire, la société K.I.Z. Luxembourg S.A., pré-nommée, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire toutes les cent quarante-six mille quatre cent quarante et une (146.441) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale et les libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la société à concurrence d'un montant de trois millions six cent soixante et un mille trente-trois Euros et cinquante et un Cents (EUR 3.661.033,51); trois millions six cent soixante et un mille vingt-cinq Euros (EUR 3.661.025,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et huit Euros et cinquante et un Cents (EUR 8,51) étant affecté à un compte "réserve libre".

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions cent soixante et un mille vingt-cinq Euros (EUR 4.161.025,-) représenté par cent soixante-six mille quatre cent quarante et une (166.441) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/69. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A..

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011022009/79.

(110025879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Extenso, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 127.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.03.2011.

Pour le conseil d'administration

Stephan PROBST

Administrateur

Référence de publication: 2011039468/13.

(110043871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Sky Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 152.663.

In the year two thousand and eleven, on the second of February.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1.- Sky International Enterprise Group Limited, a private company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit 602, 6/F, Causeway Bay Commercial Building, 1 Sugar Street, Causeway Bay, Hong Kong, registered at the Registrar of Companies of Hong Kong under company number 1177698.

2.- Sky Solar Power Ltd., a limited liability company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1549687.

The appearing companies are hereby represented by Mr. Martin DRESCHER, manager, residing professionally at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, by virtue of two proxies given under private seal on January 13, 2011,

which proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing companies and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing companies, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Sky Capital Europe S.à r.l., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 152.663 (NIN 2010 2411 847) has been incorporated by deed of the notary Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, on the 1st of April 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1163 of June 3, 2010.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, attributed to the shareholders as follows:

1.- Sky International Enterprise Group Limited, prenamed, twelve thousand four hundred ninety-nine shares	12.499
2.- Sky Solar Power Ltd., prenamed, one share	1
Total: twelve thousand five hundred shares	12.500

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to transfer the registered office from Luxembourg to Schengen, retroactively to January 1st, 2011, and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. Registered office. (paragraph 1). The registered office is established in Schengen.

Second resolution

The shareholders decide to fix the address of the company as follows: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux février.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Sky International Enterprise Group Limited, une société privée constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Unit 602, 6/F, Causeway Bay Commercial Building, 1 Sugar Street, Causeway Bay, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro de société 1177698,

2.- Sky Solar Power Ltd., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, enregistrée auprès du Registre des Affaires des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1549687,

Les sociétés comparantes sont ici représentées par Monsieur Martin DRESCHER, directeur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 13 janvier 2011,

lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des sociétés comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Sky Capital Europe S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 152.663 (NIN 2010 2411 847) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1163 du 3 juin 2010.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Sky International Enterprise Group Limited, prénommée, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	12.499
2.- Sky Solar Power Ltd., prénommée, une part sociale	1
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Schengen, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Siège social. (paragraphe 1^{er}). Le siège social est établi à Schengen.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société comme suit: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DRESCHER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 février 2011. Relation: ECH/2011/206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022546/98.

(110026924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.324.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011039469/10.

(110043460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Ciné Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.068.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 30 novembre 2010 que:

- La société ARGOS FINANCE, société en commandite simple de droit belge, administrateur, a été nommée président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011039618/15.

(110044252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

FR&R Invest Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.722.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suédois "FR&R Invest AB", établie et ayant son siège social à c/o Swedbank AB, SE-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8 (Suède), inscrite au Registre de Commerce de Suède sous le numéro 556815-9718,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale – Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "FR&R Invest Lux Holding S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Objet social. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trente et une (31) actions, avec une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. Conseil d'administration. En cas de pluralité des actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins (chacun dénommé "Administrateur"), qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ils constitueront un conseil d'administration en tant qu'Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé soit d'un seul Administrateur ("Administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit d'au moins trois Administrateurs. Ils constitueront un conseil d'administration en tant qu'Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur unique de la Société.

Dans ce cas, le conseil d'administration ou l'Administrateur unique devra confirmer la nomination du représentant légal de celle-ci conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Au cas où un Administrateur est nommé sans mention du terme de son mandat, celui-ci sera alors considéré comme ayant été nommé pour six ans à partir de la date de sa nomination.

En cas d'absence d'un membre du conseil d'administration pour cause de mort, de retraite ou pour tout autre motif, les Administrateurs nommés restant peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Administrateur afin de pourvoir à cette absence jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle devra décider de ratifier cette nomination.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, que si la majorité au moins des Administrateurs de catégorie A et de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés à ces réunions. En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

Dans le cas où un Administrateur de la Société a un intérêt personnel opposé dans une opération à celui de la Société, cet Administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter

une telle opération, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet Administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Cependant quand le conseil d'administration n'est composé que d'un Administrateur, le procès verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera uniquement l'opération qui a lieu entre la Société et l'Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateurs-délégués.

Art. 9. Signature. En toutes circonstances, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas d'une pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B de la Société, par la signature unique de l'Administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} Jeudi du mois de Mai à 14h:00 au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution – Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par l'actionnaire unique lors des résolutions à prendre subséquemment à l'établissement des présent Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une (31) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "FR&R Invest AB", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Björn NILSSON, né à Ramnäs, (Suède), le 9 décembre 1954, résidant à SE-753 20 Uppsala, Dragarbrunnsgatan 63 (Suède);
- Monsieur Jan ÅBERG, né à Spånga (Suède), le 25 juin 1961, résidant à SE-18365 Täby, Gribbylunds Allé 4 (Suède);

Administrateurs de catégorie B

- Madame Cecilia VERNERSSON, né à Huddinge (Suède), le 2 mai 1964, résidant à 25, rue d'Orval, L-2270 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Henrik HEDNÄS, né à Norrstrand (Suède), le 6 février 1971, résidant à L-5870 Alzingen, (Grand-Duché de Luxembourg).

3. La société à responsabilité limitée "Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A.", en abrégé "CLAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150963 est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

4. La société anonyme Paddock Fund Administration S.A. établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147823 est nommée administration centrale et agent domiciliataire de la Société.

5. Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Björn NILSSON, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. LAC/2011/5625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020232/220.

(110024785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Fabilor Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 54.333.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039470/10.

(110043433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Da Capo Maritime A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.666.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société venu à échéance en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Le mandataire

Référence de publication: 2011039646/15.

(110044410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Fiduciaire Bovy Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 40.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011039471/13.

(110043649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Gaillon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011039472/11.

(110043476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Gaillon S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2011039473/11.

(110043474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

TA Venture SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 155.021.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mars 2011 que:

Le siège de la société a été transféré au 10 rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg à compter du 11 mars 2011.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale de la société tenue en date du 11 mars 2011 que:

Me Charles DURO, Me Marianne GOEBEL et Me Karine MASTINU, avocats, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle ont été nommés administrateurs en remplacement de Mr Pierre BERNA administrateur respectivement président du conseil d'administration, Mr Grégory MATHIS et Mme Anabela FONSECA administrateurs, démissionnaires

La Fiduciaire Grand-Ducale S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Mr Jean THYSSEN démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011039919/19.

(110044751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

IMP East Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.547.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten.

On the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO – IMP S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 71.013, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Laetitia CARIAUX, Licenciée en droit, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) IMP East Real Estate Investments S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 127.547, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on March 30, 2007, published in the Mémorial C number 1261 of June 25, 2007 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

- 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignment.
- 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille dix.

Le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO – IMP S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.013, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Laetitia CARIAUX, Licenciée en droit, domicilié professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société anonyme IMP East Real Estate Investments S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127.547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1261 du 25 juin 2007 (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- 3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.
- 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laetitia CARIAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2011. Relation GRE/2011/259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023081/100.

(110027411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.304.

In the year two thousand ten, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named Stafford Capital Holdings S.A., with registered office in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 93.304.

The aforesaid company incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 April 2003, published in the Mémorial C number 560 on 22 May 2003, page 26846 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The powers of attorney given by the represented shareholders, signed "ne varietur" by the parties and the notary shall remain attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Early dissolution of the Company, putting of the Company into voluntary liquidation and start of the liquidation proceedings;

2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and

3. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the meeting decides to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator Ms. Soh Eng Eng, born in Singapore, on 8 August 1974, residing in Blk 103B, Depot Road, #06-533, Depot Heights, Singapore 102103, holder of a passport number E2115683A.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Closure

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Stafford Capital Holdings S.A. ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.304.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 560 du 22 mai 2003, page 26846 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution anticipée de la Société, mise en liquidation volontaire de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée décide la dissolution anticipée de la société, de sa mise en liquidation volontaire et du commencement de la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur Mme Soh Eng Eng, née à Singapour, le 8 August 1974, résidant à Blk 103B, Depot Road, #06-533, Depot Heights, Singapore 102103, détentrice d'un passeport portant le numéro E2115683A.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/515. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021941/116.

(110025887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.062.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 de Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.03.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011039474/11.

(110043580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.062.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 de Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.03.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011039475/11.

(110043583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.
